



Apprendre
et grandir
ensemble

Aubière
Saint-Joseph

TARIFS PRIMAIRE

2023 - 2024

Les frais de scolarité font l'objet d'une seule facture annuelle adressée en début d'année scolaire (fin septembre, téléchargeable sur École Directe) à chaque famille. Tout mois commencé est dû.

La contribution familiale est calculée à partir du Quotient Familial de la C.A.F. (ou M.S.A.)

(le parent qui règle les frais doit fournir le justificatif avant le 10 septembre 2023 et au plus tard le 1^{er} novembre 2023)

CONTRIBUTION FAMILIALE ET FRAIS OBLIGATOIRES (par mois sur 10 mois)

CATÉGORIE	QUOTIENT FAMILIAL	CONTRIBUTION FAMILIALE	FRAIS ANNEXES	COTISATION DIOCÉSAINE	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES *	TOTAL MENSUEL	TOTAL ANNUEL
A	Jusqu'à 900 €	33,00 €	14,00 €	6,00 €	5,00 €	58,00 €	580,00 €
B	De 901 € à 1 400 €	44,00 €	14,00 €	6,00 €	5,00 €	69,00 €	690,00 €
C	Au-delà de 1 400 €	55,00 €	14,00 €	6,00 €	5,00 €	80,00 €	800,00 €

* **Activités complémentaires** : sorties pédagogiques, activités sportives ou culturelles, sorties de fin d'année (hors voyages de fin d'année avec nuitée).

Une aide de l'A.P.E.L. peut suppléer à cette cotisation sur simple demande.

PRESTATIONS PARTICULIÈRES FACULTATIVES

PRESTATIONS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Restauration (le ticket)	5,95 €	6,40 €
Restauration (forfait annuel 4 jours)	785,00 €	845,00 €
Étude surveillée ou garderie : matin OU soir (par jour)	2,40 €*	2,40 €
Étude surveillée ou garderie : matin ET soir (par jour)	3,00 €*	3,00 €
Assurance scolaire par an (montant susceptible d'être modifié au 1 ^{er} septembre)	7,60 €	7,60 €

* Prestations donnant droit à un crédit d'impôts de 50 % pour les enfants de moins de 6 ans. Facture à demander au service comptabilité

RÉDUCTIONS

- CONTRIBUTION FAMILIALE :

Une réduction de 10 % est consentie pour le 2^{ème} enfant inscrit (les frais restent à devoir à 100 %)

Une réduction de 50 % est consentie pour le 3^{ème} enfant inscrit (les frais restent à devoir à 100 %)

- RESTAURATION :

Une réduction de 10 % est consentie pour le 2^{ème} enfant inscrit

Une réduction de 30 % est consentie pour le 3^{ème} enfant inscrit

COTISATION A.P.E.L. (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

25 € pour l'année et par famille

(Montant susceptible d'être modifié au 1^{er} septembre)

Cette cotisation est due par famille (et non par élève). Elle n'est pas obligatoire.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'A.P.E.L., merci d'envoyer un courrier de refus avant le 10 septembre 2023 à l'attention du service comptabilité. Passé ce délai, cette cotisation sera automatiquement facturée.

MODALITÉS DE VERSEMENT

1 – Inscription : **arrhes : 60 € (20 € frais de dossier + 40 € frais de scolarité)**

2 – 4 possibilités de paiement de la facture annuelle :

(espèces, prélèvement, paiement en ligne ou chèque à l'ordre de **OGEC SAINT-JOSEPH AUBIERE**)

➤ **Soit en un seul versement** : à réception de la facture

➤ **Soit en 3 versements** : à réception de la facture, le 1^{er} décembre, le 1^{er} mars

➤ **Soit en 9 versements** : le 6 de chaque mois, d'octobre à juin.

➤ **Soit en espèces** : obligatoirement au **service comptabilité** ou à l'**accueil** (un reçu vous sera remis).

Montant maximum légal : 1000 € par versement.

Décret n° 2015-741 du 24/06/2015 : tout montant reçu supérieur à 1000 € par versement, est à déclarer au TRACFIN

Ensemble Scolaire Saint-Joseph

17, avenue du Mont Mouchet 63170 AUBIERE

accueil.stjoseph@fenelon63.fr

Tél 04 73 26 03 33